

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 10 novembre 2020

Délibération  
n°193-2020  
Point 4.7.9

### Point 4.7.9 de l'ordre du jour

**Demande d'exonération de la part SCD pour les étudiants sages-femmes suite à l'intégration juridique de l'école de sages-femmes au sein de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé**

#### EXPOSE DES MOTIFS :

Pour cette année universitaire encore, les étudiants sages-femmes se sont acquittés de leurs droits aux HUS (170€), et ont dû parallèlement payer, à l'Unistra, les 34€ de droits liés à l'accès aux ressources documentaires. Il s'agit là de la reproduction du dispositif d'inscription des années précédentes. Suite à l'intégration de l'école de sages-femmes à l'Université de Strasbourg au sein de la Faculté de médecine, de maïeutique et des sciences de la santé, cette situation n'a plus lieu d'être puisque les 34 € de la part SCD sont directement intégrés au montant des droits d'inscriptions. Malheureusement la modification n'a pas pu être mise en œuvre à l'occasion de la campagne 2020/2021 des inscriptions administratives.

Les étudiants concernés sont toutefois des étudiants à part entière de l'université depuis le 1er septembre 2020. Il est donc proposé au CA une exonération de la part SCD pour les étudiants sages-femmes afin de pouvoir les rembourser des 34 € qu'ils ont été obligés de verser.

Le 3 novembre 2020, la Commission de la formation et de la vie universitaire a approuvé, par 22 voix pour.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve l'exonération de la part SCD pour les étudiants sages-femmes suite à l'intégration juridique de l'école de sages-femmes au sein de la Faculté de médecine, maïeutique et sciences de la santé.

#### Résultat du vote :

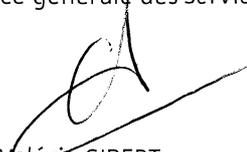
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	28
Nombre de voix pour	28
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 23 novembre 2020

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT